



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 11 octobre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2010
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions : Néant
5. Projets de délibérations : Néant
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2011
 - 6.2 Présentation du plan des investissements 2011
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions
13. Pétition contre l'interdiction pour les véhicules à moteur de tourner à gauche depuis le chemin du Pavillon sur la route de Ferney
14. Communications et divers
15. Huis-clos : Naturalisations : 4 dossiers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHAREB (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Vice-présidente (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Anthony GIORGETTA (PS) - Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) -Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Antoine ORSINI (LIB) - Michel POMATTO, Secrétaire (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (PAS) -Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Arthur PLEE, Maire

Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusés : M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président
M. Ivan MANOLA (LIB)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général

M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2010

M. ECKERT se souvient que M. COMTE avait annoncé que certaines mesures avaient été proposées par la DGM, notamment que la phase du feu « tourner à gauche » pour les véhicules venant de la route de Collex-Bossy pour aller sur la route de Colovrex était plus courte et qu'il en avait vu les effets. Il n'a pas retrouvé cette information dans le procès-verbal.

La Présidente propose que cela soit vérifié avec M. COMTE et rajouté par la suite.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé par 23 voix « pour » et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente signale que le bureau a décidé de faire une communication sur le huis-clos de la dernière séance, afin que celle-ci puisse être inscrite au procès-verbal :

« Lors de la dernière séance du Conseil municipal, nous avons pris connaissance en huis clos que l'exécutif de notre commune avait réagi auprès des autorités compétentes suite aux incidents survenus dans l'une de nos écoles, dont la presse avait d'ailleurs fait largement mention avant l'été. Nous tenons à les remercier de leur action, qui nous a paru être une action pertinente et avons souhaité que celle-ci figure dans les communications, afin que la population soit au courant que les autorités politiques de la commune ont réagi. »

Représentations du bureau

- 15 septembre 2010 : Mérite saconnésien
- 25 septembre 2010 : Vide-greniers de Saconnay
- 27 septembre 2010 : Inauguration du verger des Hutins
Enregistrement de l'émission « les Dicodeurs »
- 30 septembre 2010 : Séance des Aînés du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy
- 08 octobre 2010 : Festirire

Courriers reçus

M. POMATTO donne lecture du courrier de M. et Mme RIAT du 20 septembre 2010, concernant l'attribution du Mérite saconnésien à leur fils Damien (*annexe 1*).

Mme BURKHALTER donne lecture d'une lettre de M. JEANNET du 27 septembre 2010, concernant la surcharge de trafic au chemin Attenville suite à la fermeture de la rue Giacometti (*annexe 2*).

Mme BURKHALTER donne lecture du courrier de FLAGS du 20 septembre 2010 et de leur courrier adressé au Conseil d'Etat concernant l'aménagement du chemin des Coudriers, suite à l'accident survenu le 17 septembre dernier (*annexe 3*).

M. PLEE souhaite donner quelques précisions par rapport à cet accident. La police municipale n'avait absolument aucun retour des services de police et a pu obtenir, avec beaucoup de mal, quelques éléments d'information. Tout d'abord, il ne s'agissait pas d'enfants, mais d'adultes. Ces derniers ont traversé le chemin des Coudriers en tandem et ont été heurté par l'arrière par un scooter.

D'autre part, M. PLEE informe que M. COMTE a rencontré des personnes qui s'opposent à l'abattage des arbres au chemin des Coudriers.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. PLEE :

Moutons : M. PLEE annonce que sur proposition du Service des parcs, une expérience avec des moutons va être tentée. En effet, ce service doit entretenir plusieurs dizaines de millier de mètres carrés de surfaces vertes, qui sont tondus ou fauchés à l'aide de machines.

Le Conseil administratif a donc pris contact avec un agriculteur genevois, pour mettre en pâture, du mois d'avril au mois de novembre, un certain nombre de moutons de la race « Roux du Valais » (race menacée et en voie de disparition), qui tondraient certaines parcelles communales. Un mouton permet de pâturer en général 10 m² par jour.

L'agriculteur reste propriétaire des moutons, assure leur contrôle sanitaire et les approvisionne en eau. Il assure également le contrôle quotidien des clôtures. La commune paie une location journalière qui équivaut à celui de l'intervention humaine.

Un premier essai va être fait à la fin du mois d'octobre, au centre sportif du Blanché. Si cette expérience est concluante, elle sera étendue à d'autres parcelles au printemps prochain.

Bâtiment « Filtro » : Filtro a reçu une première facture pour l'utilisation d'une parcelle communale de 350 m² pour la période du 15 juillet au 15 décembre 2010, de CHF 22'750.-. Une seconde facture de CHF 20'800.- concerne les surfaces de 350 m² et 50 m² occupées par des roulottes et baraques de chantier, du 15 août au 15 décembre 2010. Ces parcelles, à l'issue du chantier, seront remises en état par Filtro.

Ancienne-Mairie : un article a paru dans un magazine édité par une chaîne d'alimentation bien connue : « choisir un isolant plus écologique, c'est possible ». Dans cet article, plusieurs photos de l'Ancienne Mairie mettent en évidence les efforts de la commune en matière d'écobiologie de la construction. Un nouvel isolant à base d'herbe séchée est utilisé.

Ecole Place : l'avant-projet de rénovation a été présenté à la Commission des bâtiments, qui a émis des remarques importantes. Celles-ci ont été intégrées au projet qui sera représenté à la Commission.

Bâtiment Aton : le projet a été présenté à la Commission des bâtiments, qui l'a accepté sans modification. Les travaux devraient débuter en février 2011. Un crédit de construction sera certainement présenté en décembre 2010 au Conseil municipal.

Ecole du Pommier et Espace Pom' : Malgré des réglages encore à affiner, les températures sont nettement plus favorables que celles que les utilisateurs subissaient avant les travaux. Des détails seront certainement donnés à la Commission des bâtiments.

Police municipale : suite à la reprise des cambriolages du côté ouest de la commune, les agents se promènent très souvent aux alentours des villas. Les contrôles des parkings souterrains ont repris quotidiennement, ainsi que les contrôles de stationnement aux chemins François-Lehmann, Auguste-Vilbert et Coudriers. Les APM vont reprendre leurs interventions relatives aux chiens dans les parcs. Ils sont également en appui auprès des patrouilleuses scolaires devant les écoles.

Le canton a donné quelques retours par rapport à l'opération Figaro. Par rapport à 2009, une baisse de 5 % des vols sur la voie publique a été constatée au Grand-Saconnex, de même qu'en Ville de Genève hors zone « figaro » (12 % dans les autres communes). 133 arrestations ont été effectuées (57 en 2009). Cette opération a duré du 1^{er} au 31 août 2010.

La Suisse romande commence à subir la décision de la France de renvoyer les Roms dans leur pays, puisque des zones sont occupées de manière non-autorisée. Les autorités cantonales vont se déplacer en Roumanie pour mettre en place des stratégies adéquates.

OPC Valavran : un exercice s'est déroulé toute la semaine dernière. Les abris PC et le parking du CVHS ont été utilisés. 80 personnes ont participé à cet exercice. La commune a reçu des félicitations de la part des organes responsables de l'OPC à l'égard du chef d'équipe de l'OPC du Grand-Saconnex, M. Georges UDRIOT, et son équipe pour leur disponibilité et les prestations qu'ils ont fournies.

Communications de Mme BÖHLER:

Finances : cet été, la commune a envoyé une aide de CHF 20'000.- suite au terrible tremblement de terre au Pakistan.

Décorations de Noël : suite aux différentes remarques reçues, plusieurs changements ont été apportés. Il y aura notamment un magnifique sapin à la place de Carantec. Une visite des sites est prévue le 2 décembre prochain pour le public.

Social : au mois de mai dernier, un état des lieux a été fait concernant le processus d'intervention précoce autour des jeunes et de l'alcool. La commune a travaillé avec la commune de Pregny-Chambésy, une quarantaine de personnes ont participé à cette séance. Différentes questions ont été soulevées sur lesquelles il faudra se pencher un jour, comme le civisme et le rôle de l'adulte. Il a été constaté que la consommation d'alcool chez les jeunes n'était pas plus problématique que chez leurs aînés.

Le groupe de travail va se pencher sur les consommations inadaptées lors de manifestations et sur l'espace public afin de mettre en place des outils qui aideront les organisateurs de manifestation à gérer les conduites à risques.

Par la même occasion, dans le cadre du Réseau qui réunit tous les acteurs professionnels de l'enfance du Grand-Saconnex, un travail sera entrepris afin d'examiner les possibilités de réduire la consommation de boissons énergisantes par les enfants, qui sont un frein important à la concentration. De plus, ces enfants dopés au sucre perturbent souvent le bon fonctionnement des classes. Ce problème a été soulevé par plusieurs enseignants.

Avec l'aide de l'EPIC (Infor-jeunes) et des trois TSHM (Emile NOBS, Noelia TAJES et Nicolas GLENAT), un travail de sondage sera lancé sur le besoin de la population en matière socioculturelle. Ce projet est associé au projet « maison de la famille » et répond en partie à la motion démocrate-chrétienne sur les lieux d'accueil pour les jeunes.

Cet été, Mme BÖHLER a commencé à travailler sur la politique communale de la famille, le but étant de définir les interventions de la commune afin de créer un cadre de vie favorable à l'épanouissement des familles et à l'insertion de ses membres dans la société.

Le club emploi se réunit chaque lundi et réunit 13 participants dont 11 du Grand-Saconnex. Versoix s'est joint à ce club et d'autres communes enverront prochainement leurs chercheurs d'emplois. Plusieurs personnes ont réussi à trouver du travail suite à leur participation à ce club emploi.

Mme BÖHLER souligne l'excellente participation des Aînés du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy à la séance d'information sur le maintien à domicile, avec plus de 180 personnes. Elle remercie tout particulièrement les membres de la Commission sociale qui ont donné un coup de main, notamment Mmes JEANDET, PERROTIN DURET et M. STEINER.

Manifestations communales: Mme BÖHLER regrette une faible participation à la Fête de l'eau et de la prévention, où il y avait de nombreux stands et de très belles présentations. La commune se pose des questions sur l'utilité d'organiser des événements qui prennent beaucoup de temps mais qui n'intéressent pas vraiment la population.

Festirire : Mme BÖHLER relève le même problème pour cette manifestation, dont l'organisation sera sans doute revue pour 2011.

Sports : la patinoire devrait être en place pour l'inauguration, prévue le samedi 27 novembre à 11h00. Plus d'informations suivront.

Le Conseil administratif a décidé avec plaisir de soutenir un projet proposé par l'Association Esprit Sport pour promouvoir les activités physiques. Il s'agirait de proposer plusieurs activités sportives à des jeunes et à leurs parents pendant une matinée complète, avec à la clé une présentation sur l'alimentation et la diététique. Par la suite, la commune soutiendra l'organisation d'une conférence sur ces thèmes.

La commune va offrir à l'ensemble des sociétés communales un cours sur « comment chercher des sponsors » et « comment les fidéliser ». Ces ateliers sur deux soirées visent à apprendre aux participants à acquérir une méthodologie de démarchage sponsoring efficace et à rester en adéquation avec les attentes des sponsors. Il y aura de la place pour 15 personnes dans un premier temps et selon le succès rencontré, un deuxième cours pourrait être organisé.

Mme BÖHLER a le plaisir d'annoncer que Nicolas RORHBASSER, qui avait reçu le Mérite saconnésien pour ses succès en karting il y a quelques années, continue de remporter des trophées majeurs. Ces exploits peuvent être visionnés sur son site www.nicokart22.com. Son enthousiasme communicatif fait plaisir à voir.

Il y a 10 jours, 980 personnes ont assisté au premier match de basket des Lions de Genève contre Lugano à la salle du Pommier. Samedi dernier, l'équipe a gagné contre Vacallo, équipe qui a fini dans les 4 premiers l'année dernière.

Communications de M. COMTE

En son absence, Mme BOHLER informe :

Urbanisme : le Conseil administratif a été auditionné le 6 octobre dernier par la Commission d'aménagement du Grand Conseil au sujet du projet de modification de zones de Morillon-Parc. Cela a été l'occasion de rappeler que tant que la problématique de la suppression complète du trafic de transit sur l'Ancienne-Route n'est pas résolue par la DGM, le Conseil administratif reste défavorable à la densification prévue dans ce quartier.

Le Conseil d'Etat a annoncé récemment qu'il adoptait, à l'attention du Grand Conseil, le projet de loi modifiant les limites de zones du Marais.

Le Conseil administratif a été approché par la société Implenia pour faire partie du jury du concours international pour la construction du Campus Santé. Ce projet, qui est situé sur la parcelle de l'Etat entre le Centre Œcuménique des Eglises et le chemin du Pommier, devrait abriter des locaux pour le Fonds mondial. Le programme de ce projet est extrêmement important puisque les surfaces prévues représentent environ 25'000 m², qui accueilleraient 1000 collaborateurs. Dans le cadre d'une audition des promoteurs de ce projet, le Conseil administratif a rappelé l'impérative nécessité que l'Etat mette en parfaite adéquation tout nouvel aménagement sur le territoire saconnésien avec les infrastructures nécessaires, notamment en terme de transports publics (P+R, tram, etc), de même que la résolution des problèmes de trafic de transit dans le village.

Mme BÖHLER a eu l'occasion, dans le cadre d'une audition par la Commission des transports du Grand Conseil, de rappeler que le tram est vraiment urgent, d'autant plus si de tels projets doivent se développer au Grand-Saconnex.

Environnement : le 20 septembre dernier, la société Pancosma a adressé à la mairie un communiqué laconique précisant que « le filtre est installé et que des tests allaient être faits la semaine suivante ». A ce jour, il semble que les Saconnésiens ne soient plus gratifiés d'odeurs délicates et suaves.

4. **RAPPORTS DES COMMISSIONS** : Néant.

5. **PROJETS DE DELIBERATION** : Néant.

6. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF** :

6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2011

6.2 Présentation du plan des investissements 2011

Mme BÖHLER relève qu'il y a eu des changements de dernières minutes dans les chiffres communiqués par l'Etat.

Concernant les revenus des personnes physiques, la commune a fait des calculs qui ont démontré que pour chaque habitant, il y avait des revenus d'environ CHF 2'000.-. Sur la base de 11'500 habitants, le montant des revenus projetés est de 23 millions.

Quant aux personnes morales, le montant indiqué par l'Etat est de 4,3 millions, soit une baisse. L'Etat annonce que 2010 n'est pas une bonne année, bien que dans la presse il soit écrit que les revenus des sociétés sont extraordinaires...

Mme BÖHLER commente les autres rubriques du budget (*annexe 4*). Le boni 2011 devrait se monter à CHF 110'188.-.

M. ECKERT remarque qu'il ne sait pas à quel moment la crise apparaîtra dans le budget et s'il faut toujours tabler sur CHF 2'000.- de revenus par habitant.

M. CUDRE demande si les réfugiés sont compris dans le nombre d'habitants.

Mme BÖHLER répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote la proposition de renvoyer les points 6.1 et 6.2 en Commission des finances.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

6.3 Autres propositions : Néant.

7. **ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

En l'absence de M. COMTE, Mme BÖHLER indique qu'il n'y a rien de nouveau à annoncer.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de Mme BOUCHAREB concernant la rénovation du parc à chiens dans le parc de Palexpo : M. PLEE répond qu'il est prévu de rénover le banc et ses alentours immédiats en 2011.

Question de M. STEINER concernant la hauteur des grillages des courts de tennis : M. PLEE explique que le grillage existant a une hauteur de 3.70 m. Même s'il faisait 5.20 m. de hauteur, comme du côté des vestiaires, les ballons ne seraient pas tous arrêtés. Il relève également que des balles de tennis arrivent régulièrement en dehors des courts (accès piétons, parking) bien que le grillage y soit plus haut. Le coût d'un rehaussement du grillage peut cependant être étudié, en gardant à l'esprit le principe de proportionnalité entre la dépense et son utilité réelle.

Question de M. MARGUET concernant la réfection du chemin Sarasin et de la route de Colovrex : M. PLEE confirme que des travaux avaient effectivement été réalisés précédemment, mais il s'agissait de petites réparations, qui n'ont rien à voir avec la réfection complète qui vient d'être opérée. Dans le détail :

1) Chemin Edouard-Sarasin, tronçon F.-Lehmann – Rte de Ferney

Ce chemin avait une infrastructure d'enrobé vieillissante, ce qui avait pour effet un décollement et un faïençage de la couche de surface de l'enrobé de la chaussée. Cet été, des travaux conséquents ont été engagés en rabotant environ 9 centimètres de tapis, afin de reposer une bonne couche de support et un tapis phono-absorbant en surface.

En mai 2010, adjudication à un consortium du plan quadriennal d'entretien des routes 2009-2012. Avant cette date, les travaux entrepris étaient des reprises ponctuelles de l'enrobé, voir descriptif ci-dessous. Sur ce même tronçon, devant la ferme Sarasin, au printemps 2010, pour des raisons de sécurité, de petites retouches avaient été faites sur une dizaine de mètres carrés pour un montant d'environ CHF 1'500.00 TTC.

2) Route de Colovrex, tronçon devant la maison des médecins

Ce tronçon de route avait une couche de roulement ancienne et était par endroit affaibli dû à la réfection d'anciennes fouilles. Au mois d'août 2010, 4 cm ont été rabotés et 4 cm de tapis phono-absorbant reposés. Sur ce même tronçon, au printemps 2010, pour des raisons de sécurité, de petites retouches avaient été faites sur une dizaine de mètres carrés pour un montant d'environ CHF 1'000.00 TTC.

Question de M. EYA NCHAMA concernant l'accueil des gens du voyage au Grand-Saconnex : M. PLEE répond que la commune ne dispose malheureusement pas d'emplacements suffisamment bien équipés pour accueillir les gens du voyage et n'entend pas s'en doter, n'étant soumise à aucune obligation allant dans ce sens.

Proposition de Mme PERROTIN DURET concernant l'installation de cendriers fixes près des commerces et en tout lieu utile : M. PLEE informe que la commune a effectué certaines démarches allant dans le sens de cette demande. En effet, plusieurs abribus ont été équipés de cendriers (non pas au sol mais contre les montants de l'abri).

Cette expérience donne malheureusement des résultats mitigés dans le sens où de nombreux mégots continuent de joncher le sol. Quant aux commerces, il leur appartient de mettre des cendriers devant leur entrée et d'en gérer le suivi. Les APM ont entrepris une démarche afin de suggérer cette action aux commerçants et certains l'ont fait.

Proposition de M. POMATTO pour que l'agenda 21 traite également des aspects sociaux d'une communauté et encourage le dialogue entre locataires et propriétaires ou régies : M. PLEE signale que la commune organise chaque année une séance avec les concierges des immeubles situés sur le territoire communal. Cette séance est très appréciée par les responsables d'immeubles et permet des échanges sur toute sorte de sujets, dont le dialogue entre locataires et propriétaires.

Proposition de M. SCHIAU d'encourager les commerces à nettoyer devant leur magasin car souvent la voirie n'y a pas accès : M. PLEE rappelle que le nettoyage des trottoirs devant les commerces incombe aux propriétaires. Dans le cadre de leurs missions d'ilotage, les agents de police municipale rappellent ces informations aux commerçants.

Proposition de Mme PERROTIN DURET d'installer un panneau indiquant le passage souterrain allant de Palexpo à l'aéroport : M. PLEE remarque qu'effectivement ce cheminement n'est pas correctement signalé à l'heure actuelle. Une suite sera donnée tout prochainement à cette proposition.

Proposition de M. EYA NCHAMA d'installer des WC dans les parcs communaux : M. PLEE signale que la commune met d'ores et déjà à disposition et entretient 7 sanitaires publics aux emplacements suivants : Centre sportif, Place de Carantec, sur le cheminement piéton entre Lehmann et la rue Sonnex, au parc du Château, à Salle communale des délices, au parc du Jonc, à la Ferme Sarasin. Ces sanitaires sont soit dans un parc soit à proximité immédiate.

Question de M. POMATTO concernant une subvention versée à la Fourchette verte : Mme BÖHLER répond qu'après vérification, il semble qu'aucune demande de Fourchette verte n'ait été reçue cette année, ce qui explique pourquoi la commune n'a pas versé de subvention en 2010.

Question de Mme GIROD concernant l'envoi du courrier prioritaire : Mme BÖHLER explique que l'administration utilise le courrier A car il parvient plus rapidement à son destinataire, permettant aux Conseillères et Conseillers municipaux d'avoir plus de temps à disposition pour prendre connaissance des documents qui leur sont envoyés. Il faut savoir en outre que le courrier B peut prendre 5 jours, voire plus, pour arriver à son destinataire.

Proposition de Mme GIROD d'utiliser l'envoi du courrier à 85 ct et d'éviter les doublons dans les listes d'envoi : Mme BÖHLER répond que la mairie continuera de privilégier les envois en courrier A, afin que les Conseillers municipaux disposent de plus de temps pour prendre connaissance des informations qui leur sont envoyées. Quant aux doublons, la mairie essaye de les éviter mais il se peut que quelques erreurs subsistent, car elle l'admet, personne n'est parfait.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. EYA NCHAMA est content d'apprendre que des moutons remplaceront des tondeuses. Il aimerait cependant savoir si cela impliquera des licenciements de personnel.

M. PLEE peut affirmer qu'il y a suffisamment, voire trop de travail pour les employés du service des parcs et qu'il n'y aura aucun licenciement.

M. EYA NCHAMA pensait que l'information entre la police cantonale et la police municipale était automatique. A quoi sert la police municipale s'il n'y a pas de collaboration concernant les questions pénales ou autres qui peuvent survenir dans la commune ?

M. PLEE pense qu'il faut à tout prix comprendre pourquoi il est si difficile d'obtenir des informations quand un accident survient sur la commune. Il répondra plus précisément à la prochaine séance.

Mme BOHLER aimerait préciser qu'il y a une excellente collaboration entre les agents municipaux et les agents de la police cantonale. Cette collaboration est souvent soulignée par la police de Blandonnet et même par la Cheffe de la police genevoise.

Mme MOTTET a remarqué un panneau au-dessus de la marquise de l'ancienne Migros qui indique la Ferme Sarasin et qui n'est visible que du parking de la place de Carantec. Elle demande s'il est possible d'abaisser ce panneau ou de le déplacer afin que les automobilistes et piétons le voient.

Mme MOTTET a constaté que des voitures stationnent souvent sur le trottoir devant le bancomat de la BCGe, gênant passablement les piétons. Serait-il possible de placer une borne rétractable pour empêcher l'accès aux véhicules non-autorisés ?

M. CUDRE relève que partout où il a vu des fitness en plein air, comme en Australie par exemple, les engins sont placés à des distances de 20 ou 30m, afin que les gens fassent un véritable parcours. Au Grand-Saconnex, tous les engins sont concentrés sur quelques mètres carrés. Il aimerait donc savoir qui a choisi l'emplacement, qui a décidé de ne pas les disséminer comme cela se fait partout ailleurs dans le monde et enfin qui a décidé de clôturer cet emplacement.

M. STEINER n'est pas satisfait de la réponse donnée à sa proposition de relever les grillages autour des courts de tennis. En effet, derrière les buts de football, les barrières sont plus hautes que sur les côtés. Hors, lors des entraînements, les buts sont mis sur les côtés du terrain et les barrières ne sont pas assez hautes pour empêcher les ballons de passer sur les courts de tennis. Il pense donc qu'il faut rehausser ces grillages et repose la question en attendant une réponse un peu plus sérieuse.

M. FAVRE aimerait savoir s'il est possible d'installer des prises électriques au mail du Pommier car lors des manifestations, il est difficile d'avoir du courant.

M. FAVRE demande à M. POMATTO quelle est l'origine de sa question concernant une subvention à la Fourchette Verte.

M. POMATTO répond que des personnes du comité de la Fourchette Verte lui ont posé la question et qu'il l'a simplement relayée.

Concernant le premier fitness en plein air de Suisse, Mme GIROD aimerait remercier le Conseil administratif pour avoir invité le Conseil municipal à l'inauguration de cet espace. Elle aimerait cependant savoir pourquoi les habitants du quartier n'étaient pas invités.

Mme BÖHLER explique que l'inauguration n'a pas été organisée par la commune, mais par Urbafit. Le Conseil administratif a reçu une invitation le vendredi d'avant et a dû mettre en place très rapidement une invitation pour le Conseil municipal.

Mme GIROD n'est pas satisfaite de cette réponse.

Mme GIROD a lu dans les journaux que cet espace a coûté CHF 55'000.-. Elle aimerait savoir si ce montant englobe l'aire de jeux des enfants ou s'il ne concerne que l'espace fitness.

Mme GIROD aimerait des précisions sur le sponsoring d'Urbafit, mentionné sur les panneaux explicatifs des engins de fitness. A combien se monte ce sponsoring ?

Mme BÖHLER va regarder mais elle pense que cette information relève du privé.

Mme MAMIN-TISSOT demande à quelle heure aura lieu la séance concernant la bibliothèque municipale et quelle en est la raison.

Mme BÖHLER signale que cette information figure dans l'agenda du dernier GSI. Il s'agit de la même séance qui avait déjà eu lieu en mars 2010. Une annonce plus complète sera refaite dans le GSI du mois de novembre.

Mme MAMIN-TISSOT a participé à l'inauguration des Hutins et a également été étonnée que la population ne fût pas conviée. De même que pour l'enregistrement des Dicodeurs, où ni la population ni le Conseil municipal n'ont été conviés. Elle aimerait savoir quel est le concept des invitations pour les inaugurations et si la population est intégrée ou pas.

Mme BÖHLER répond qu'il n'est pas toujours possible d'intégrer la population. Pour les Dicodeurs, par exemple, la commune avait 40 places. Les membres de la Commission culture, sports, loisirs ont été invités avec leurs conjoints, de même que les personnes qui ont aidé à monter le Festirire. Il n'est malheureusement pas possible d'inviter tout le monde à toutes les manifestations. Elle répondra plus complètement la prochaine fois.

Mme MAMIN-TISSOT signale que lors de l'inauguration des Hutins, un promeneur s'est joint à la fête, en disant que tout le monde a le droit d'être présent lors d'inaugurations officielles. Est-ce le cas ou faut-il une carte d'entrée ?

Mme BÖHLER relève que les gens qui s'auto-invitent ont toujours existé.

M. ECKERT a été intrigué par la communication du bureau concernant l'école de La Tour. Un article a encore paru récemment dans La Tribune. Il se demande si la commune, à travers le Conseil administratif, ne devrait pas faire une autre démarche de communication que simplement inscrire au procès-verbal qu'il a réagi et est préoccupé par ce problème.

Mme BÖHLER pense que la communication sur un tel dossier n'est tout simplement pas maîtrisable. Elle ne comprend pas bien la stratégie du DIP autour de cette affaire mais cela regarde le Département. Elle ne souhaite pas entrer en matière. Elle reste en communication avec la juge et tout ce que cette dernière lui dit la rassure sur ce qui s'est passé dans ce dossier.

M. ECKERT revient sur le déclassement de Morillon-Parc et le fait que la commune a maintenu sa position, à savoir son opposition au déclassement. Il aimerait savoir ce que le Conseil administratif compte faire si le Grand Conseil a un avis contraire.

Mme BÖHLER pense que le Grand Conseil a compris le message de la commune. Maintenant, cela arrive tous les jours que des parties ne soient pas d'accord. M. COMTE a fait un excellent exposé, les membres de la Commission comprenaient les arguments de la commune, qui continuera à demander que les problèmes de circulation soient pris en compte et résolus.

M. ECKERT demande s'il y a une possibilité de recours.

Mme BÖHLER pense que oui.

Mme GIROD demande si les moutons seront à l'abri des renards durant la nuit.

Mme GIROD aimerait savoir pourquoi l'organisation du Festirire sera revue.

Mme BÖHLER explique que malgré un très important effort de communication, elle doit malheureusement constater qu'il n'y a du monde que le vendredi et samedi soirs et dans une moindre mesure le dimanche. Il faut donc voir si cela vaut vraiment la peine de maintenir les mardi, mercredi et jeudi. Il faut savoir que c'est un travail conséquent de mettre en place ce Festival. Il y a des gens pour la mise en place, des gens pour le service, des gens pour le rangement. Elle rappelle que pour le peu de Saconnésiens qui se déplacent, c'est le contribuable qui paie.

M. JIMAJA a appris que certaines communes se sont regroupées pour faire avancer le dossier des familles d'accueil. Il demande où cela en est au niveau du Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER a tenu le Conseil municipal au courant des différents développements. En l'occurrence, vendredi dernier il y a eu une séance de la Commission sociale du Groupement des communes de la rive droite, qui va continuer à travailler sur ce dossier, mené par la commune de Versoix qui monte sa propre Fondation pour la petite enfance et qui accueillera en son sein le système de mamans de jour (Super nounou) qui existe déjà.

Le projet de loi déposé par M. BEER n'est toujours pas adopté par le Grand Conseil. Elle suit ce dossier de prêt, de façon hebdomadaire.

M. JIMAJA aimerait savoir si des solutions sont apportées car pendant que l'on parle, il y a toujours des enfants qui attendent...

Mme BÖHLER explique que les onze communes qui ont voté pour le système d'accueillantes familiales se sont lancées dans le projet. Les 34 communes qui ont voté contre avancent tout doucement. Le projet de loi de M. BEER permet à des mamans d'être indépendantes. Elle est en contact avec plusieurs accueillantes familiales de la commune. Elle les a réunies une première fois. Une seconde séance sera sans doute organisée.

M. JIMAJA s'était engagé à revenir régulièrement sur le sujet de Palexpo. Il demande comment se passe la collaboration avec la nouvelle organisation de gestion de Palexpo et quelle est la différence avec l'ancienne organisation.

Mme BÖHLER répond que le Conseil administratif continue à voir les dirigeants de Palexpo. Toutefois, cela aurait été fort sympathique si la commune avait pu intervenir en amont sur le tuning, plutôt qu'après... C'était une grande frustration.

M. JIMAJA souhaiterait une comparaison des façons de travailler « avant – après ». Autrement dit, est-ce que Palexpo dépose des autorisations, est-ce que Le Grand-Saconnex fait des remarques avant la tenue d'événements, etc.

Mme BÖHLER répond que Palexpo ne demande pas d'autorisations à la commune.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir quelles suites sont données aux courriers tels que celui de l'ASAP lu en début de séance, adressé au Conseil d'Etat.

Mme JEANDET explique que dans ce cas précis, c'est le Conseil d'Etat qui répondra à l'ASAP. Le Conseil municipal en a reçu copie pour information. Pour les courriers adressés au Conseil municipal, le bureau envoie un accusé de réception et c'est en général le Conseil administratif qui y donne suite.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. SCHIAU revient sur sa proposition concernant la saleté due notamment aux mégots devant les commerces et souhaite avoir un état des lieux dans deux mois pour savoir si les interventions des APM ont un résultat positif. Si cela n'est pas le cas, quelles seraient les mesures coercitives par rapport aux commerçants ?

M. SCHIAU rappelle sa proposition d'installer des cendriers à l'extrémité des bancs situés dans les parcs.

Mme MOTTET, au nom de la fraction radicale, propose que la Commission des bâtiments maintienne le cahier des charges de la rénovation de l'école Place, en particulier en ce qui concerne l'appartement du concierge.

Cette proposition donnant lieu à une longue et vive discussion, notamment en ce qui concerne le secret de fonction lié au travail des Commissions, Mme MOTTET, en accord avec sa fraction, retire cette proposition.

Mme MOTTET informe que lors de la Fête de la prévention et de l'eau, les visiteurs ont appris qu'une nappe phréatique se trouve sous la commune, qui il n'y a pas si longtemps alimentait plusieurs puits et fontaines de la commune et qui par moment complétait même l'eau potable dans les foyers. Aujourd'hui, cette eau est dérivée en raison de la construction de la route de Colovrex et cherche son chemin comme elle peut. Plutôt que d'inonder les caves du bas de l'Ancienne-Route, elle propose que le Conseil administratif fasse une étude de faisabilité de forage du sol, afin de retrouver l'eau qui pourrait de nouveau alimenter les deux fontaines de l'Ancienne-Route.

Dans le même ordre d'idée, la commune pourrait construire un bassin de rétention d'eau et utiliser l'eau ainsi récupérée pour le lavage des véhicules communaux, l'arrosage et le nettoyage des routes, etc. Ce projet irait dans le sens de la fiche n° 1 de l'Agenda 21, intitulée « l'eau ».

Mme MOTTET a été enthousiasmée par les engins de fitness installés dans le parc de la Tour. Afin que les habitants du côté droit de la route de Ferney puissent aussi entretenir leur ligne, elle propose que le Conseil administratif offre le même genre d'installation dans le parc des Délices. Ce projet irait dans le sens de la fiche intitulée « sport pour tous » de l'Agenda 21.

Mme PERROTIN DURET propose de créer un chemin d'accès pour les mamans qui se rendent avec des poussettes depuis le Pommier à l'école de la Tour, par exemple en sécurisant avec des lignes jaunes la piste cyclable ou par tout autre solution qui vise à sécuriser les piétons et les poussettes dans cette zone.

Mme PERROTIN DURET propose d'installer des bancs au Jardin des Hutins, ce qui permettrait aux citoyens de mieux apprécier ce jardin.

Mme MAMIN-TISSOT propose que le Conseil administratif, voire la Commission sociale prenne rendez-vous avec la directrice de l'établissement Pommier-La Tour et peut-être aussi avec M. BEER, pour glaner quelques informations sur ce qui a été mis en place suite aux événements du printemps passé et qu'il revienne ensuite par le biais du GSI pour donner à la population quelques informations positives pour contrebalancer les gros titres de la Tribune de Genève qui relance amèrement cette affaire.

Mme BÖHLER pense qu'elle pourra éventuellement transmettre au Conseil municipal certaines des informations que la directrice pourra lui donner. Elle ne peut cependant pas entrer dans les détails. Elle a rendez-vous avec elle cette semaine pour faire le point.

M. GIORGETTA relève que des places de parking ont été supprimées en faveur de l'Eco-point actuellement en construction au bas de l'Ancienne-Route. Il a pu constater une augmentation du parking sauvage dans ce secteur. Afin de gagner quelques places de stationnement, il propose un prolongement des places de parking sur l'ancien arrêt du bus 53 devant l'EMS Résidence de Saconnay.

Mme AMMANE a constaté de nombreuses traces de peinture de voitures contre les murs du parking du Pommier, la rampe d'accès étant relativement étroite. Elle propose d'y mettre des protections qui protègent les véhicules.

Mme BÖHLER fait remarquer qu'elle possède un break et qu'elle n'a pas de problème pour tourner dans ce parking.

Mme GIROD appuie les propos de M. ECKERT et Mme MAMIN-TISSOT concernant les événements à l'école de la Tour. Elle pense qu'il est essentiel que le Conseil municipal soit informé avant la presse et propose que le Conseil administratif creuse ce problème avec l'appui de l'Association des parents d'élèves. Elle ne comprend pas pourquoi, si la presse était conviée à cette séance, les autorités communales ne l'étaient pas. Elle propose que l'information soit donnée par le Conseil administratif et non pas par le bureau du Conseil municipal.

Concernant le Festirire, Mme GIROD rappelle qu'il y a 44,8 % de personnes de langue étrangère sur la commune, et qui ne comprennent pas l'humour suisse. Elle propose que le Conseil administratif fasse une réflexion dans ce sens.

Mme GIROD propose d'intégrer les communes voisines à la Fête de la prévention et de l'eau.

Mme BÖHLER indique que cette proposition a été faite par le passé mais la réponse a été négative.

M. PORTIER propose que le Conseil administratif remette en route l'acquisition d'un camion pour la compagnie des sapeurs-pompiers.

M. PLEE explique qu'aux dernières nouvelles, le cahier des charges est terminé et que la procédure d'achat est lancée. Il donnera des réponses plus précises à la prochaine séance. La lenteur de cette acquisition est due au fait que l'ACG a fait malgré elle traîner ce dossier. Au bout d'une année, la commune a été convoquée pour participer à un groupe de travail. Il a demandé, de même que la commune de Vandoeuvres, à sortir de ce groupe pour pouvoir faire les démarches d'acquisition plus rapidement.

M. EYA NCHAMA a été interpellé par plusieurs personnes concernant l'affaire de l'école de la Tour. Il propose que le Conseil administratif fasse taire ses rumeurs en tant qu'Autorités sur le terrain, d'autant plus qu'elles sont accusées de ne rien faire. Il faut faire quelque chose de plus qu'une simple mention au procès-verbal.

Par rapport aux mamans de jour, M. POMATTO constate que les communes ont parfois des positions différentes pour mettre en place des structures. Il propose que la Commission sociale obtienne des informations sur ce qui est mis en place dans les communes genevoises.

Mme BÖHLER répond que c'est avec plaisir qu'elle donnera ces informations. Elle a été auditionnée par la Commission de l'enseignement à ce sujet. Elle pousse beaucoup pour la création d'une Fondation intercommunale pour la petite enfance, qui pourrait solutionner de nombreux problèmes. Certaines communes n'ont ni les moyens financiers, ni les moyens techniques pour gérer un tel dossier. Une telle Fondation existe dans le canton de Vaud et fonctionne bien depuis trois ans. Elle va rencontrer tout prochainement la personne responsable de cette Fondation. Les communes espèrent pouvoir pousser les députés à voter un projet de loi qui a été déposé il y a plus d'une année.

M. POMATTO relève que l'Etat met en place une campagne pour la recherche de familles d'accueil. Il propose que le Conseil administratif fasse quelque chose d'un point de vue local pour encourager et favoriser cette recherche.

Mme BÖHLER pense qu'il est possible de faire une information dans ce sens.

11. MOTIONS :

Motion de l'association radicale du Grand-Saconnex : « Giratoire à l'entrée du Pommier »

M. STEINER donne lecture de cette motion (*annexe 5*).

Mme GIROD soutient cette motion mais rappelle cependant que l'association de quartier a parlé de cette problématique il y a déjà 18 mois.

M. CUDRE soutient également cette motion. A l'époque du projet de construction, il y a eu de nombreuses discussions pour trouver une solution, qui n'est certes pas idéale. Est-ce qu'un giratoire serait mieux ? Cela mérite vraiment une étude sérieuse.

M. ECKERT soutient cette motion, notamment en raison du bus qui risque d'être encolonné. Il aurait été plus facile de traiter ce problème avant la construction du quartier. Il faudra de plus prendre en compte la circulation des vélos sur le chemin du Pommier et à l'intérieur du quartier. Comme l'a dit M. CUDRE, il faut faire une étude, non seulement sérieuse, mais globale sur l'ensemble du quartier et voir les impacts sur l'ensemble de la circulation.

M. POMATTO va dans le même sens que M. ECKERT. Il y a plein de questions sur la faisabilité d'un giratoire, qui pourrait peut-être rendre plus fluide cet accès et sortie du Pommier.

Mme GIROD relève qu'à l'époque, personne ne savait qu'il y aurait la Migros et la Poste dans ce secteur. Ces deux entités génèrent une grande partie du trafic.

La parole n'étant plus demandée, la présidente met au vote cette motion. Celle-ci est acceptée par 22 voix « pour » et 1 voix « contre ».

Motion complémentaire orale de M. JIMAJA :

M. JIMAJA propose d'étendre l'étude de faisabilité pour un giratoire « Moïse-Duboule-chemin du Pommier », car il y a également des problèmes à cet endroit.

Cette motion est acceptée par 18 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions.

12. RESOLUTIONS : Néant.

13. PETITION CONTRE L'INTERDICTION POUR LES VEHICULES A MOTEUR DE TOURNER A GAUCHE DEPUIS LE CHEMIN DU PAVILLON SUR LA ROUTE DE FERNEY

M. POMATTO donne lecture de la pétition (*annexe 6*).

M. ECKERT pense qu'il est dommage d'avoir laissé l'accès aux organisations telles que Du pont de Nemours depuis Le Grand-Saconnex et que l'accès aurait dû être donné uniquement depuis l'autoroute, comme c'est le cas pour Palexpo. Malheureusement, ce chemin est maintenant utilisé comme un passage. La mesure en question a été proposée parmi d'autres mesures, qui doivent encore être avalisées par la DGM. Il propose de renvoyer cette pétition en Commission routes, circulation, mobilité.

M. CUDRE relève que ces mesures ont été discutées très longuement en Commission. Cela fait bientôt 20 ans que la Commission travaille sur la limitation de circulation à travers la commune. Il soutient la proposition de renvoi en Commission routes, circulation, mobilité.

M. ORSINI pense qu'il est important pour la Commission de pouvoir recevoir les pétitionnaires afin de leur expliquer le raisonnement technique qui a abouti à cette solution. Il ne faut pas oublier qu'environ 30 % du trafic serait réduit sur l'Ancienne-Route par cette seule mesure.

M. SCHIAU relève qu'il y a peut-être d'autres solutions pour aller dans le sens des pétitionnaires et limiter en même temps le trafic de transit. Il soutient le renvoi en Commission.

M. ORSINI pense que c'est l'une des rares mesures qui pourraient être acceptées par la DGM et qui aurait un réel impact. Le processus est en cours et la Commission n'en est plus au stade de la réflexion. Il est possible de revenir sur cette décision, mais cela mettrait en péril à la fois les Autorités, la Commission et tout le raisonnement que la commune tient devant le Grand Conseil pour expliquer pourquoi il ne faut pas déclasser et pourquoi il faut prendre certaines mesures pour réduire le trafic.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote le renvoi de la pétition en Commission routes, circulation, police.

Ce renvoi est accepté à l'unanimité des membres présents.

14. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. EYA NCHAMA informe qu'il est arrivé en Suisse en 1973, deux ans après le référendum du 7 février 1971, qui octroyait au niveau fédéral le droit de vote des femmes. Il est heureux de constater que la photo du Conseil fédéral a changé de façon radicale, avec 5 femmes sur les 8 membres de ce Conseil. Aujourd'hui, les femmes occupent la majorité absolue au Conseil fédéral et il tenait à le souligner. Depuis 1971, l'évolution montre que l'on sort peut-être du patriarcat et que l'on entre dans le matriarcat.

M. STEINER a constaté qu'à la salle du Pommier, un panneau de sécurité donne des directives concernant la salle « Polyvalante » ! Il trouve dommage que la carte de visite de la commune soit entachée d'une faute d'orthographe.

Mme MAMIN-TISSOT annonce que pendant l'été, le comité de La Sirène a choisi une directrice en la personne de Mme JACQUIER.

15. HUIS CLOS - NATURALISATIONS :

2 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

1 dossier est accepté par 23 voix « pour » et 1 voix « contre ».

1 dossier est accepté par 23 voix « pour » et 1 abstention.

La Présidente lève la séance à 23h30.

Le Secrétaire

La Présidente

Michel POMATTO

Catherine JEANDET

Ann. ment.